

**Archidiocèse d'Owando (Rép. du Congo)**  
**Paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo**  
**29ème Dimanche du temps ordinaire, Année-A (18-10-2020)**  
**1ère Lect : Is 45, 1.4-5; 2ème Lect : 1 Th 1, 1-5b ; Ev: Mt 22, 15-21**

**Méditation : «Entre César et Dieu»**

Chers frères et sœurs ! L'Évangile de ce dimanche ouvre une série de trois textes, où les chefs religieux juifs posent des questions pièges à Jésus. Voici les deux autres : Mt 22, 23-33, où ils posent la question piège sur la résurrection des morts et Mt 22, 34-40, où ils posent la question piège à propos du plus grand commandement. Dans l'Évangile de ce jour, la question piège tourne autour de l'impôt en ces termes : « Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'Empereur ? » Ici, Jésus est doublement piégé. S'il donne une réponse affirmative, il sera déclaré ennemi du peuple dominé par le pouvoir de Rome. S'il donne une réponse négative, il sera déclaré ennemi du pouvoir de Rome. Cela confirme la détermination de ces chefs religieux à trouver un motif d'accusation contre Lui. Leur attitude résume donc la relation conflictuelle entre les forces du mal et les fils de la lumière. Il arrive, en effet, qu'on soit persécuté par ceux qui ne supportent pas de voir vos bonnes œuvres. Ils sont très souvent déterminés à vous combattre par une campagne de médisance. Cela se passe à tous les niveaux de la vie sociale, y compris dans nos familles. Et nombreuse sont ces personnes victimes de leurs œuvres de charité. Ainsi déclare une béatitude : « Heureux êtes-vous quand on vous insultera, quand on vous persécutera, et qu'on dira fausement contre vous toute sorte d'infamie à cause de moi » (Mt 5, 11). Par ailleurs, l'hypocrisie des pharisiens est précédée par des éloges à Jésus sur son enseignement et sa personnalité. Attention ! C'est ainsi que fonctionne Satan, qui commence toujours par distraire afin d'atteindre son but destructeur.

Suite à la question sur l'impôt, Jésus déclare : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Ainsi reconnaît-il le pouvoir de l'Etat et l'autorité de Dieu. Il y a comme une opposition et une égalité de pouvoirs entre César et Dieu, ce qui n'est pas le cas. En effet, Jésus s'indigne devant l'hypocrisie de ces chefs religieux qui opposent César à Dieu. Ils se disent spirituels mais ne reconnaissent pas l'autorité de Dieu en Lui. C'est comme s'il invite les religieux à ne reconnaître que Dieu, et les non-religieux à ne reconnaître que le pouvoir de l'Etat. Une telle compréhension de sa réponse de peut créer la confusion dans la relation des chrétiens envers les pouvoirs publics. Il ne doit pas en être ainsi. Car la première lecture rappelle que le pouvoir du roi Cyrus vient de Dieu, de qui il a reçu une mission précise. Aussi, saint Paul affirme que toute autorité vient de Dieu (Rm 13, 1-7). Il exhorte également les chrétiens à répondre aux obligations sociales pour le bien-être de tous. Mais cet engagement social trouve sa source dans la foi en Dieu. En d'autres termes, c'est Dieu qui choisit et qui élève à une promotion sociale. Et toute personne assumant un pouvoir public appartient à Dieu, et devrait s'incliner devant son amour infini. Ainsi, toute autorité publique est une expression de la charité sociale à vivre à la lumière de l'Évangile. De plus, l'image sur la pièce montre que la monnaie appartient à César, mais que César appartient à Dieu. Et la foi enseigne que tout homme est créé à l'image de Dieu (Gn 1, 27), même César. Que ce dimanche des missions augmente en nous une foi équilibrée dans son engagement social et spirituel ! Car il n'y a pas d'opposition ni d'égalité entre César et Dieu, son Créateur. Bon dimanche à tous ! Amen. **Abbé Gervais Protais Yombo (protais50@hotmail.com)**